

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le trente du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Nº2

Date de Publication

1 1 FEV. 2019

Date de Transmission au Contrôle de Légalité

1 1 FEV. 2019

Date de la convocation

22 janvier 2019

Présents:

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SIMONIAN.

GOBET, HATEMIAN,

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MALAKIAN, MORTELETTE, REYMOND, SIEPEN.

Pouvoirs:

Mme BREZZO à M. SIEPEN Mme DESBIEF à Mme FAURE-BRAC Mme SAINT CLAIR à Mme HATEMIAN Mme SOULAYROL à M. DENONFOUX M. RIVIERE à Mme MATEO

Absents:

Mmes GAWLIK, FOURETS M. PIANEZZE

Demande de subvention au Département pour le soutien au fonctionnement des crèches communales.

A la demande de Madame le Maire, madame MATEO expose à ses collègues que :

Le département soutient les modes de garde collectifs pour les enfants de 0-3 ans par des subventions.

Elles sont attribuées en fonction des places agréées. Un tarif unique est appliqué pour tous les multi-accueils.

Pour l'année 2019, le montant de l'aide accordé par le département est de 220 € par place.

A Cassis, le multi-accueil « La Respélido » a un agrément d'une capacité d'accueil de 52 places.

 Le montant de l'aide au fonctionnement sollicité auprès du Département est de :
220 € x 52 places = 11 440.00 €

Le rapporteur propose au conseil municipal de solliciter auprès du département une subvention de 11 440.00 € au titre de l'aide au fonctionnement du multi-accueil « La Respélido » et d' D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 30 janvier 2019.

Le Maire, Danielle MILON

Accusé de réception en préfecture 013-211300223-20190130-DE-2019-2-DE Date de télétransmission : 11/02/2019 Date de réception préfecture : 11/02/2019